

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 26 mars 2025

Date de publication précédente: –

No de fiche: 490B

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

ARC CFW-CR (Partie B)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes:** Le Composite polymère ARC est utilisé avec des bandes en fibre de verre et des bandes de fibre de carbone.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeler Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH**

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302/332

Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314

Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

**2.1.2. Informations complémentaires**

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH**

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H302/332 H314 H317 H411	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P262 P264 P270 P271 P272 P273 P280  P301/330/331 P303/361/353  P304/340  P305/351/338  P310 P312 P333/313 P363 P391 P405 P501	Éviter de respirer les vapeurs. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Alcool benzylique	30-60	100-51-6	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1B, H317
m-Phénylènebis(méthylamine) (Synonyme: m-Xylène-alpha, alpha'-diamine)	10-30	1477-55-0	Acute Tox. 4, H302, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la éthylènediamine	5-10	72480-18-3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Contacter un médecin.
- Ingestion:** Ne pas faire vomir sans avis médical. Si le sujet est conscient, il faut lui faire boire 1 à 2 verres d'eau. Éviter l'aspiration du vomi. Tourner la tête de la victime sur le côté. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Assurer une ventilation adéquate. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le contact direct cause des brûlures de la peau, des yeux, et des membranes muqueuses. Peut provoquer une allergie cutanée. Une exposition répétée et/ou prolongée à de faibles concentrations de vapeurs et/ou d'aérosols peut provoquer : des maux de gorge.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, sable sec, chaux pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, aérosol d'eau .

**Moyens d'extinction inappropriés:** Aucune donnée disponible

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques La combustion incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone.

**Autres dangers:** L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques. Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un masque de protection. Utiliser des équipements de protection individuelle. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés. Ne pas entreposer près des acides.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Alcool benzylique *	SO	SO
m-Phénylenebis(méthylamine)	0,018 (Plafond)	(peau)
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la éthylènediamine	SO	SO

\* Limite recommandé par l'Association américaine de l'hygiène industrielle (AIHA): 10 ppm, 8 h .

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Prévoir des stations de rinçage des yeux et des douches de sécurité facilement accessibles. Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des limites d'exposition.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques.

**Gants de protection:** Gants résistants aux produits chimiques (par exemple en caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, néoprène, PVC)

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de protection

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	ambre	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	approx. 300 mm <sup>2</sup> /s @ 25 °C (calculé)
<b>Odeur</b>	amine	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	> 107 °C	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,95 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	n'est pas défini	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	n'est pas défini
<b>Point éclair</b>	> 110 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas applicable
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Une réaction avec des peroxydes peut provoquer une décomposition violente du peroxyde pouvant entraîner une explosion.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, NOx, ammoniac et autres vapeurs toxiques (par la combustion). L'oxyde d'azote peut réagir avec les vapeurs d'eau pour former de l'acide nitrique corrosif.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies et de désordres de la peau et des yeux peut être affecté par l'exposition.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

Nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange = 769,23 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	DL50, rat	1 620 mg/kg
m-Phénylènebis(méthylamine)	DL50, rat	980 mg/kg
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la éthylènediamine	DL50, lapin	> 300 - < 2 000 mg/kg

**Par voie cutanée:** ETA-mélange > 2 268 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg

**Par inhalation:** Une inhalation excessive des vapeurs ou des brouillards peut provoquer la toux, des raideurs dans la poitrine ou une respiration difficile. ETA-mélange = 7 500 ppm (vapeur). ETA-mélange = 4,47 mg/l (brouillard).

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	CL0, rat	> 4,178 mg/l (brouillard, concentration maximale susceptible d'être atteinte)
m-Phénylenebis(méthylamine)	CL50, rat, 4 h	1,34 mg/l (brouillard)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque des brûlures.

Substance	Essai	Résultat
ARC CFW-CR (Partie B)	Corrositex® (OCDE 435)	Corrosif (Groupe d'emballage II)
Alcool benzylique	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Non irritant
m-Phénylenebis(méthylamine)	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Corrosif
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la éthylènediamine	Irritation de la peau, lapin (OCDE 431, références croisées)	Corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Alcool benzylique, m-Phénylenebis(méthylamine): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:** Alcool benzylique, m-Phénylenebis(méthylamine): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Effets sur ou via l'allaitement: manque de données.

**STOT - exposition unique:** Alcool benzylique: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Autres Ingrédients: manque de données.

**STOT - exposition répétée:** Alcool benzylique, m-Phénylenebis(méthylamine): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** Aucune toxicité prévue par aspiration sur la base de la viscosité.

**Autres informations:** Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Alcool benzylique: 96 h CL50 (Crapet arlequin) 10 mg/l. m-Phénylenebis(méthylamine): CE50 72 h (algues): 12 mg/l.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. m-Phénylenebis(méthylamine): biodégradation, OECD 301B (28 jours) = 49%, ce produit n'est pas facilement biodégradable. Alcool benzylique: facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

m-Phénylènebis(méthylamine): faible risque de bioaccumulation (BCF < 100). Alcool benzylique: faible risque de bioaccumulation (log Ko/e = 1,1).

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). m-Phénylènebis(méthylamine): log Koc = 3,11 (QSAR). Alcool benzylique: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols.

**12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Il n'en existe pas de connu.

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN2735

**TMD:** UN2735

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**RID/IMDG/OACI:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ALIPHATIC AMINE)

**TMD:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ALIPHATIC AMINE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**RID/IMDG/OACI:** 8

**TMD:** 8

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** II

**TMD:** II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

POLLUANT MARIN

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EMS F-A, S-B, GROUPE DE SÉPARATION DES MATIÈRES DU CODE IMDG 18-ALCALIS

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302/332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Acute 2, H411	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H302: Nocif en cas d'ingestion.  
 H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 26 mars 2025

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Première édition.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.